

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

SG 88/63
Objet

Etudes d'aménagements
portuaires (Plan
Nautique Maritime)
Commune de ROYAN

DATE DE CONVOCATION

12 AOUT 1988

DATE D'AFFICHAGE

12 AOUT 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 22

Nombre de votants 31

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT

le DIX NEUF AOUT

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - BUSSEREAU - BENOIT
Mmes LAFAYE et BUCHET, Adjointes
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU - BIROLLEAU - CANDAU -
Mme CENAC - M. COUNIL - Mme DE-GAYE - MM. LACOTTE - LAPERCHE - MONNARD
PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - RIVES - - ROUDOT - THOMAS, Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DALZIDOU par M. BOUTET
MOST par Mme BARRAUD-DUCHERON
GECFFROY par M. CANDAU
Mme JEAN par Mme BUCHET
LE GUEUT par M. LACOTTE
Mme FONTAN par M. MONNARD
MARCONI par M. REVOLAT

Absents : Mmes DEVIGNE et GAUDIN

M. BUSSEREAU a été élu Secrétaire

Monsieur ROUDOT quitte la séance en donnant pouvoir
à Madame LAFAYE.

Monsieur RIVES quitte la séance en donnant pouvoir à
Monsieur LAPERCHE.

La Ville de ROYAN est confrontée à deux problèmes
qui sont très liés. Il s'agit :

- d'une part de la nécessité de faire une extension
du Port,
- d'autre part de la nécessité de réensabler la
Grande Conche.

En effet, le Port de Plaisance qui dispose de 600
places est saturé. Une liste d'attente de 600 places est
déposée à la SEMGET.

La plage de la Grande Conche n'existe plus à marée
haute le long du Boulevard Garnier. Il convient de
rétablir cette plage qui est notre premier équipement
touristique.

.../...

Il convient d'étudier les différentes solutions envisageables pour réaliser l'extension du Port et reconstituer de manière durable la plage de la Grande Conche.

Ces études devraient déterminer en particulier l'impact visuel sur le site et l'impact sur la courantologie.

Le financement de cette étude dont le coût est estimé à 250.000 F. T.T.C. fait l'objet d'une délibération du Conseil Général qui accepte de la financer à hauteur de 50% du montant H.T., soit 105.396 F.

Le Port étant situé sur le Domaine Public Maritime, il semble normal que la Direction Départementale de l'Equipement qui dispose d'un service maritime soit chargée de la réalisation de cette étude. La D.D.E. sera amenée à soumettre à un laboratoire spécialisé l'étude de l'impact sur la courantologie.

Les études devront être menées en étroite collaboration avec les services de la MAIRIE, de la SEMGET et des utilisateurs du PORT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

D E C I D E

- d'approuver le plan de financement des études relatives à l'extension du Port et au réensablement de la Grande Conche

| | |
|---------------------------------------------------|-------------------|
| - coût total des études | 250.000 F. T.T.C. |
| - subvention Département (50% du montant H.T.) | 105.396 F. |
| - part de la Commune | 144.604 F. |

- de confier la maîtrise d'oeuvre du dossier d'études à la Direction Départementale de l'Equipement,

.../...

- de s'engager à réaliser ces études dans l'année calendaire dont la date de départ est celle de l'arrêté attributif de subvention du Département,
- de solliciter du Conseil Général une subvention de 105.396 F.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre MM. les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



Y. TAP

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

29. AOÛT 1988

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982